

SCI (SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE) ET SON FONCTIONNEMENT

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA433	1 jour - 7 h	Bases	Présentiel ou à distance	648,00 €

LIEUX ET DATES :**PARIS**

- Du 10/04/2025 au 10/04/2025

OBJECTIFS

- Comprendre les principes fondamentaux régissant la SCI
- Constituer une SCI en prenant en compte les obligations réglementaires
- Connaître l'environnement fiscal de la SCI
- Appréhender l'utilisation de la SCI comme outil de gestion du patrimoine

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations
ici >>**

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Les participants suivent pas à pas la création d'une SCI avec ses composantes. Des exemples chiffrés pour une meilleure compréhension

Formateur(s) :

Le formateur est un professionnel du patrimoine, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Définition de la SCI
 - 1. Définition
 - 2. Différentes catégories de SCI
- B. Modalités de constitution et rédaction des statuts de la SCI
 - 1. Associés
 - 2. Modalités de création
 - 3. Rédaction des statuts
 - 4. Objet social et siège social
- C. Capital social de la SCI
 - 1. Capital minimum
 - 2. Formes du capital
 - 3. Parts sociales
 - 4. Compte courant d'associé
- D. Gestion de la SCI
 - 1. Le gérant de la SCI
 - 2. Prendre les décisions collectives
- E. Fiscalité de la SCI
 - 1. Fiscalité à l'IR ou à l'IS
 - 2. Imposition des revenus fonciers
 - 3. Plus-value immobilière
 - 4. Rémunération du gérant et fiscalité
 - 5. SCI et IFI
- F. SCI à l'impôt sur les sociétés
 - 1. Option à l'IS
 - 2. Imposition des bénéfices
 - 3. Obligation comptable
 - 4. Amortissements
 - 5. Location meublée
- G. Achat immobilier et SCI
 - 1. La SCI achète un bien immobilier
 - 2. Apport d'un bien à la SCI
 - 3. La SCI emprunte
 - 4. Différentes façons de s'endetter
- H. Objectifs patrimoniaux et SCI
 - 1. SCI pour la résidence principale entre époux
 - 2. SCI pour la résidence principale entre Pacsés
 - 3. SCI pour la résidence principale entre concubins
- I. Avantages patrimoniaux et fiscaux de la SCI
 - 1. SCI pour éviter l'indivision
 - 2. SCI pour réduire le coût de la transmission
 - 3. SCI pour se protéger des créanciers
 - 4. SCI pour loger son local professionnel

5. SCI pour acheter en démembrement croisé
6. SCI pour acheter en tontine
- J. Transmission patrimoniale et SCI
1. Transmettre par le biais d'une donation
2. Transmettre en gardant le pouvoir de décision

Validation des acquis :

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation**

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Chargés de clientèle
Conseillers clientèle
Gestionnaires de patrimoine
Intermédiaires en assurance
Intermédiaires en crédit
Intermédiaires en immobilier
Chargés d'études juridiques

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. [Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

648,00 €

Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 22/01/2025 à 10:53